



La Lettre d'information de Molsheim

N°4 / 2011

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 1^{er} juillet 2011 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

En préambule à la séance, l'assemblée a observé une minute de silence, en hommage à Madame Morena Christmann, ancienne présidente de l'association des commerçants de Molsheim ainsi qu'à Messieurs Paul Weber et Fernand Heitz, élus municipaux de 1965 à 1995 et anciens adjoints au maire de Molsheim.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 8 avril 2011

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2011.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - Article L 2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 1^{er} trimestre 2011

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011. Dans le cadre de ses délégations, le Maire a autorisé :

- la souscription d'un contrat de ligne de trésorerie pour un montant de 2 500 000,00 €
- l'occupation de deux emplacements situés sur le parking de la gare par la société Auto'trement en vue du développement de l'autopartage sur la commune
- l'exploitation de deux parcelles agricoles (lieudit grosse Ochsenweid)
- l'installation de terrasses mobiles exploitées sur le domaine public à huit pétitionnaires pour exercer leur activité professionnelle
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de huit marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré.

Par ailleurs il a :

- délivré huit concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et trois concessions dans celui situé au quartier du Zich
- renoncé 13 fois à l'exercice du droit de préemption sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

Point 3 : Schéma départemental de coopération intercommunale - Avis de la commune

L'assemblée délibérante a émis un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit le rattachement des communes isolées de Heiligenberg, Niederhaslach, Oberhaslach et Still. à la Communauté de communes (Comcom) de la région de Molsheim-Mutzig. A terme, la Comcom regroupera 18 communes adhérentes et comptera quelque 39 000 habitants.

Point 4 : Intercommunalité - Suppression de la compétence gaz- reprise d'actifs par la commune

Suite à la modification statutaire de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig portant sur la suppression de la compétence gaz, cette compétence a été reprise par les communes.

De ce fait, le Conseil municipal a approuvé le transfert des réseaux correspondants dans l'actif immobilisé de la commune pour un montant de 2 758,15 €.

Point 5 : Déplacements scolaires bénéficiant d'une participation financière de l'académie - Dispositif d'avance de trésorerie

La Ville de Molsheim participe au financement de classes de découverte concernant des élèves de classes primaires domiciliés sur la commune. Le 23 octobre 2009, le Conseil municipal a substantiellement revu à la hausse la participation communale. Ces séjours scolaires bénéficient également d'une subvention de l'Académie, versée *a posteriori*. C'est à l'établissement scolaire qu'il incombe ainsi de supporter l'avance financière nécessaire à l'organisation du séjour.

A cet égard, dans le strict cadre de ce type de séjours dits de découverte, il a été décidé de participer au préfinancement de ces actions dès lors qu'elles sont éligibles à une aide accordée par l'inspection académique du Bas-Rhin. L'octroi du préfinancement donnera lieu à la signature d'une convention précisant les charges et conditions de cette avance de trésorerie.

Point 6 : Travaux rue des Remparts - Mur des douves - Opérations foncières préalables

Début 2011, une partie du mur des douves qui sert d'appui à la rue des Remparts s'est effondrée. De manière à engager au plus vite ces travaux de réfection sans porter atteinte à la propriété privée, la Ville a souhaité acquérir une bande de deux mètres comportant l'ancien mur de fortification sur lequel s'adosse la rue des Remparts. Le montant forfaitaire d'acquisition de ces emprises a été fixé à dix euros. En contrepartie, la Ville supportera l'ensemble des coûts liés aux travaux de réfection de cette partie du mur.

Après réalisation des travaux, les propriétaires riverains seront autorisés à occuper les emprises foncières situées entre le mur restauré et leur propriété.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 1^{er} juillet 2011 -

Point 7 : Cession foncière : route Ecospace - section 41 - parcelles 501 et 408

L'entreprise Yggval est spécialisée dans la validation, l'organisation des équipes et la gestion de projet. Créée en août 2007, elle est actuellement implantée à Obernai. Cette société d'ingénierie informatique, connaît un important développement économique qui l'incite à créer une structure en site propre. Suite aux différentes rencontres organisées depuis le mois de mars, l'entreprise Yggval souhaiterait acquérir, par le biais d'une SCI baptisée Yggloue, une parcelle de 25,30 ares située à l'angle de la rue Jean-Marie Lehn et la route Ecospace. Contiguë à la gendarmerie l'emprise foncière provient de la division de la parcelle mère 501 section 41. Le Conseil municipal a approuvé cette cession foncière pour un montant total de 113 850 € HT, soit 4 500 € l'are.

Point 8 : Cession foncière à l'Opus 67 - Dorlisheimer weg - section 42

Suite aux travaux de réhabilitation des quatre immeubles de la rue Henri Meck, l'Office public de l'habitat, Opus 67, souhaiterait acquérir une emprise foncière de 2,87 ares détachée des parcelles 180 et 181 section 42 appartenant au domaine privé communal. Cette acquisition doit maintenir l'accès du bâtiment sis 3 rue Henri Meck dont bénéficient actuellement les services de secours, ainsi que la création de places de stationnement supplémentaires. Le Conseil municipal a approuvé cette cession foncière pour un montant total de 15,74 € net de TVA, correspondant à la valeur d'inventaire de ce même bien.

Point 9 : Action sociale de la collectivité - Délibération fixant la liste des avantages sociaux

Les lois du 13 juillet 1983 et du 26 janvier 1984 définissent les obligations des collectivités en matière d'action sociale au profit de leur personnel. Jusqu'à présent, l'Amicale du personnel versait un certain nombre de prestations aux agents et bénéficiait à ce titre d'une subvention de la Ville. Il apparaît, toutefois, plus pertinent que la Ville verse directement aux agents de la collectivité les prestations relatives à leur activité professionnelle. Dans ce cadre le Conseil municipal a décidé la prise en charge des avantages sociaux liés à certains éléments de la vie selon les modalités suivantes :

Nature de l'avantage	Valeur de l'avantage
Départ à la retraite	150,00 €
Médaille d'honneur communale, départementale ou régionale :	
• pour la médaille d'argent (20 ans)	170,00 €
• pour la médaille de vermeil (30 ans)	185,00 €
• pour la médaille d'or (35 ans)	245,00 €

Point 10 : Dénomination des voies et places – Allée de la petite Sorbonne

Suite aux travaux de réfection du parc des Jésuites, une allée traversante, entre l'avenue de la gare et la rue de l'Eglise a été matérialisée. Sur ce site, historiquement, a été édifié le collège des Jésuites en 1580, qui a été élevé au rang d'université à partir de 1617 jusqu'en 1702. A partir de 1827, ce site a accueilli l'Ecole supérieure de théologie de Monseigneur Le Pape de Trévern dénommée *La Petite Sorbonne*. En hommage à cette histoire locale, il a été décidé de dénommer l'allée matérialisée dans le cadre des travaux du parc des Jésuites "allée de la Petite Sorbonne".

Point 11 : Décision modificative n° 1 du budget annexe Locaux commerciaux – exercice 2011

Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe Locaux commerciaux 2011, qui porte sur un simple réajustement comptable. Le budget annexe Locaux commerciaux 2011 est ainsi réajusté en dépenses et en recettes de fonctionnement d'une part, ainsi qu'en dépenses et recettes d'investissement d'autre part.

Point 12 : Modification des droits et tarifs des services publics locaux

Le Conseil municipal a approuvé la modification des tarifs de la rubrique "droits de la médiathèque". Ce nouveau tarif entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2011 et sera consultable sur le site de la mairie <http://www.molsheim.fr/art-et-culture-a-molsheim/ac-mediathèque.php>.

Point 13 : Subvention à l'association Accord - Exercice 2011

L'association Accord intervient dans l'aide aux victimes d'infractions pénales sur le secteur de Molsheim. Afin de soutenir cette action, le Conseil municipal a décidé de lui attribuer une subvention d'un montant de 2 100 € au titre de l'année 2011.

Point 14 : Subvention exceptionnelle au lycée et collège Henri Meck – Partenariat entre la cite scolaire et le lycée de Mananjary à Madagascar

L'Association Fihavanana sollicite une participation financière de la ville de Molsheim dans le cadre du partenariat entre le lycée Henri Meck et le lycée de Mananjary (Madagascar), pour les travaux envisagés de 2011 à 2013 concernant la construction de locaux sanitaires et sportifs à l'école primaire de Vohemar ainsi que des travaux de maintenance au lycée de Mananjary. L'assemblée délibérante a décidé de contribuer au financement de ces travaux d'équipement en accordant une subvention de 3 000 € versée à raison de 1 000 € par an sur les trois exercices 2011, 2012 et 2013.

Point 15 : Subvention à l'Amicale du personnel de la Ville – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2011 – Solde

Lors de la délibération n° 067/3/2011 du 8 avril 2011 il a été attribué à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim une avance de 8 500 € sur la dotation de fonctionnement pour 2011. L'assemblée délibérante a décidé de verser le solde de cette subvention, soit 6 000 €.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 1^{er} juillet 2011 -

Point 16 : Attribution d'une subvention à l'association des Amis de l'orgue Silbermann de Molsheim	Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 400 € à l'association des Amis de l'orgue Silbermann de Molsheim pour l'organisation de la saison culturelle 2010 à Molsheim.
Point 17 : Subvention à l'association Voix et route romane - Concert du 16 septembre 2011 – Chartreuse de Molsheim	L'association Voix et route romane sollicite un concours financier auprès de la Ville de Molsheim dans le cadre de l'organisation du concert d'ouverture du Festival "Voix et route romane" à la Chartreuse de Molsheim. Afin de promouvoir le développement culturel et touristique du patrimoine historique, l'assemblée délibérante a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 € au titre de participation aux frais de production du concert qui se déroulera le vendredi 16 septembre 2011 à la Chartreuse de Molsheim.
Point 18 : Plan d'occupation des sols : Approbation de la modification n°8	L'enquête publique relative au projet de modification n°8 du Plan d'occupation des sols s'est déroulée du lundi 14 février au vendredi 18 mars 2011 inclus. Suite aux conclusions du commissaire enquêteur, l'assemblée municipale a décidé d'approuver cette modification n°8.
Point 19 : Plan d'occupation des sols : Avis de principe sur la modification n°9	Conformément au code de l'urbanisme, les plans d'occupation des sols approuvés avant l'entrée en vigueur de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 peuvent faire l'objet d'une modification lorsqu'il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du plan et sous certaines conditions. Afin d'adapter le document d'urbanisme à l'évolution citadine de la Ville, il apparaît donc nécessaire de procéder à quelques modifications de reclassement et de créations de zone. Ces aménagements supposent le lancement de la modification n°9 du Plan d'occupation des sols, laquelle sera soumise à enquête publique.
Point 20 : Marché quadriennal à bons de commande de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2015	Le marché quadriennal actuel à bons de commande de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux prend fin le 31 août 2011. Afin d'assurer une continuité dans cette prestation de service, un appel d'offres ouvert a été lancé. Après analyse des offres, il a été décidé d'attribuer le marché à la société Est nettoyage d'Obernai pour un montant minimum prévisible de 200 000 € TTC et pour un montant maximum prévisible de 800 000 € TTC sur la totalité de la période du marché.
Point 21 : Réaménagement du parc des Jésuites - Opération Aménagement du parc avenue de la Gare : Avenant n°2 au lot n°2 Eclairage public	Le marché de base du lot n°2 Eclairage public a été attribué en date du 26 août 2010 à l'entreprise Vigilec/Hatier de Sélestat pour les travaux d'aménagement du parc de l'avenue de la Gare pour un montant de 4 938,20 € TTC. Un premier avenant positif d'un montant de 187,41 € a été approuvé lors de la séance du 11 février 2011. Le deuxième avenant qui porte sur la fourniture de petits équipements a été validé par le Conseil municipal. Il porte ainsi le montant du lot N°2 à 353 153,59 € TTC.
Point 22 : Réaménagement du parc des Jésuites - Opération Aménagement du parc avenue de la Gare : Avenant n°1 aux lots n°5 Menuiserie bois et n°10 Peintures intérieures et extérieures – enduits extérieurs - bardage	Le marché de base du lot n° 5 Menuiserie bois a été attribué en date du 21 septembre 2010 à l'entreprise Bier Bâtiments d'Ingwiller pour les travaux d'aménagement du parc des Jésuites pour un montant de 4 938,20 € TTC. Celui du lot n°10 Peintures intérieures et extérieures - enduits extérieurs - bardage a été attribué en date du 21 septembre 2010 à l'entreprise Knoerr-Mohr de Strasbourg pour un montant de 29 560,72 € TTC. Les deux avenants positifs portent sur des adaptations mineures et ont été approuvés par l'assemblée délibérante portant respectivement le montant du lot n°5 à 5 303,78 € TTC et celui du lot n°10 à 31 339,44 €.
Point 23 : Création local poussettes garderie des Prés : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre	Le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de création d'un local poussettes à la garderie des Prés a été confié à Madame Sylvie Riss, architecte, pour un taux honoraire de 14 %, sur un montant de travaux initialement estimé à 20 000 €. Le montant réel des travaux s'élevant au final à 44 566,19 €, il y a lieu de réajuster le montant du marché de maîtrise d'œuvre. L'assemblée délibérante a ainsi approuvé l'avenant n°1 correspondant à l'augmentation des honoraires de l'architecte qui est liée à des travaux supplémentaires dus à l'agrandissement du projet initial.
Point 24 : Reconstruction du mur de soutènement rue des Remparts : avenant n°1 au marché de travaux	La Ville de Molsheim a procédé en date du 25 février 2011 au lancement du marché "Rue des Remparts : démolition et reconstruction du mur de soutènement en béton armé avec parement". Le marché a été attribué à l'entreprise Richert pour un montant de 454 883,12 € TTC. Cette société a proposé de remplacer le parement en grès préconisé dans l'offre de base par du parement en grès de Waldhambach (carrière Pfordt) entraînant une moins-value de 35 880 € TC. L'assemblée délibérante a ainsi approuvé l'avenant n°1 négatif de - 35 880 € TTC arrétant ainsi le montant du marché des travaux de démolition et de reconstruction du mur de soutènement à 419 003,12 € TTC.

Point 25 : Chapelle Notre-Dame – Travaux intérieurs – Autorisation de dépôt d'un permis de construire La réhabilitation de la toiture de la Chapelle Notre-Dame ainsi que le ravalement des façades ont été réalisés en 2006. La Ville souhaite procéder maintenant à des travaux intérieurs portant notamment sur le chœur des Chanoinesses. Ce bâtiment étant inscrit, les travaux envisagés supposent une autorisation au titre de l'urbanisme. Le Conseil municipal a autorisé le dépôt du permis de construire et sollicite l'attribution de subventions prévues en la matière auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

Point 26 : Réhabilitation des combles de la mairie aile droite et bâtiments annexes avec création d'archives municipales : autorisation de dépôt d'un permis de construire En date du 26 mars 2010, le marché de maîtrise d'œuvre "Réhabilitation des combles de la mairie aile droite et bâtiments annexes avec création d'archives municipales" a été attribué à l'Agence Muhlberger & associés pour un taux de rémunération de 8,95 %. Le Conseil municipal a autorisé le dépôt du permis de construire et sollicite l'attribution de subventions prévues en la matière auprès du Conseil général du Bas-Rhin et de la Région Alsace.

Point 27 : Restructuration partielle de la Chartreuse et travaux de toiture : autorisation de dépôt d'un permis de construire Les travaux de réhabilitation partielle de la Chartreuse ont été réalisés en 2010. La Ville souhaite procéder à de nouveaux travaux notamment au niveau de certaines cellules et du cloître. Le Conseil municipal a autorisé le dépôt du permis de construire et sollicite l'attribution de subventions prévues en la matière auprès du Conseil général du Bas-Rhin, de la Région Alsace et de la Direction régionale des affaires culturelles.

Point 28 : Construction d'un abris à sel aux ateliers municipaux : autorisation de dépôt d'un permis de construire La Ville de Molsheim envisage la construction d'un abri à sel sur le site des Ateliers municipaux. Le Conseil municipal a autorisé le dépôt du permis de construire.

Point 29 : Metzsig : autorisation de dépôt d'un permis de construire Les travaux d'aménagement de la salle du 1^{er} étage de la Metzsig ont été réalisés en 2003. La Ville souhaite maintenant procéder à des travaux extérieurs portant notamment sur le ravalement des façades. Le Conseil municipal a autorisé le dépôt du permis de construire pour certains pans de façade et sollicite l'attribution de subventions prévues en la matière auprès du Conseil général du Bas-Rhin, de la Région Alsace et de la direction régionale des affaires culturelles.

Point 30 : Mainlevée du droit de résolution - Immeuble 12 rue de la source Suite à la demande présentée en date du 23 mai 2011 par l'étude notariale de Mes Lehn-De Damas Sohét de Molsheim, le Conseil municipal a consenti à la mainlevée pure et simple, avec désistement de tous droits et suite, de l'inscription prise au livre foncier de Molsheim, établi au nom des conjoints Horny inscrite selon l'acte du 1^{er} janvier 1952.

Point 31 : Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a été rédigé à l'intention des personnes vivant et/ou travaillant à Molsheim. Il répond à l'obligation du décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, demandant au maire de relayer l'information auprès de ses administrés. L'objectif de ce document réglementaire est d'informer la population sur les risques majeurs identifiés sur la Ville de Molsheim et de la sensibiliser aux mesures de prévention et de sauvegarde. Il a été créé en parallèle du Plan communal de sauvegarde (PCS) de la Ville de Molsheim. Ce plan d'organisation des secours répond à l'obligation du décret d'application du 13 septembre 2005 relatif à l'obligation de la mise en place d'un PCS dans les communes disposant d'un Plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou d'un Plan particulier d'intervention (PPI). Le Conseil municipal a pris acte de ce document et invite les Molsheimiens et les entreprises à consulter le DICRIM en mairie ou sur le site de la Ville à l'adresse suivante : (<http://www.molsheim.fr/PDF/DICRIMv9.pdf>).

Rectificatif

Suite à une erreur involontaire de notre part, les chiffres des dépenses réellement engagées en 2010 présentés dans le Molshémien N°61 en 2010 sont erronés.

Il fallait lire

"En 2010, les dépenses réelles engagées s'élevaient à 17 447 834,75 €, soit 1 837 € par habitant.

Elles se sont réparties de la manière suivante :

- 9 661 217,03 € en dépenses d'investissement, soit 55,4 %
- 7 786 617,72 € en dépenses de fonctionnement, soit 44,6 %".

Nous vous prions de nous excuser pour ce désagrément.